



**Rassemblement 6 novembre devant le Rectorat de Nice
Il faut des réponses aux conditions de travail
qui se dégradent !**



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°21

Sommaire :

Action 6 novembre, Paritarisme, Permutations, Carte scolaire, Mesures de prévention, Postes adaptés, Postes fractionnés, Evas Cp et CE1, Guide orange, observatoire, direction, AESH, calendrier



Action du 6 novembre : 100 collègues devant le rectorat pour défendre nos conditions de travail !

Suite au suicide de Christine Renon, les organisations syndicales ont demandé la tenue d'un CHSCT au ministère afin d'évoquer en urgence la question des conditions de travail dans les écoles.

Pendant celui-ci des rassemblements ont eu lieu partout en France.

A Nice c'était à 11h30 devant le Rectorat.

Dans l'audience qui a suivi nous avons fait les propositions suivantes dans le cadre de mesures d'urgence :

- Tenue de 2 groupes de travail . L'un sur la direction d'école, l'autre sur le fonctionnement de l'école.

Réunion en suivant d'un CTSD spécial pour acter des mesures.

- Retour à une rentrée échelonnée en maternelle
- Les IEN doivent rendre les heures de concertations prises sur nos 48 h
- Si dépassement des 108 h récupération sur la journée de solidarité
- Dispense des APC pour les directeurs de moins de 5 classes
- Dispense des concertations pour les directeurs en faisant la demande
- Disparition de la grille d'évaluation lors des visites des CP et CE1
- Mise en place d'un dispositif mobile d'intervention rapide (conflits, enfants perturbateurs..)
- Faire connaître le rôle et les missions de la RH de proximité nommée à cette rentrée
- Si des remplaçants disponibles les mettre en priorité sur les petites directions
- Allègement des tâches des formateurs (CPC et PEMF)

Le SNUipp-FSU fait un courrier officiel ramassant ces revendications au Dasen.

Les GT devraient se tenir à la fin du mois.



Gravissime !

En Comité Technique Ministériel le 5 novembre le ministère dynamite la gestion des enseignants

Dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement supprime les CAP « commissions paritaires administratives » afin de « faciliter une déconcentration managériale » de la Fonction publique. Dès 2020 pour le mouvement et dès 2021 pour les promotions, de nouvelles règles vont s'appliquer.

En plus de ces règles écrites, les DASEN semblent avoir reçu des consignes internes du Ministère pour supprimer toute possibilité de contrôle par les Délégué·es du Personnel.

En bref, plus de CAPD, plus de Groupe de Travail et plus aucun document en direction des délégué·es élu·es !

Les personnels seraient donc seuls face à leur hiérarchie, le mouvement et les promos seraient totalement à la main du DASEN.

Pourquoi le gouvernement veut-il mettre fin au paritarisme dans la fonction publique ?

► POUR NE PLUS ÊTRE CONTRAINT PAR DES RÈGLES ...

En l'absence d'inspecteurs et d'inspectrices du travail dans la fonction publique, ce sont les représentant·es des personnels qui assument le rôle indispensable de contrôle du respect des règles en faveur des agents au travail. Sans élu·es, qui pourra dénoncer les dysfonctionnement d'un IEN , d'un IA ? Les enseignant·es qui sont ses subordonné·es !

► PLUS DE CAPD MOUVEMENT ?

C'est un retour possible à la période 1802-1852, au cours de laquelle les maires pouvaient décider seuls de nommer un collègue sur l'école de leur commune C'est aussi un retour possible en 1945, au temps où les IEN décidaient seuls des affectations ... Dans un cas comme dans l'autre, c'est la soumission à celui qui décide qui sera déterminante, pas l'intérêt général !

► PLUS DE CAPD PROMOTIONS ?

C'est la possibilité de voir publier des décisions de promotions contenant de nombreuses erreurs ou « des injustices » sans que cela puisse être dénoncé lors d'une instance par des organisations syndicales.

L'enseignant seul face aux erreurs et aux pressions

C'est seulement après que la décision de mutation ait été prise que l'enseignant (ou le membre du personnel) pourra attaquer l'administration devant le tribunal administratif.

"Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans une académie ou un département ou une zone ou sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé(e).

Dans ce cadre, ils peuvent choisir un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister". La loi fixe des contraintes aux organisations qui pourront intervenir.

Le 5 novembre les syndicats Fsu, Unsa, Cfdt, FO, Cgt et Snalc ont voté unanimement contre ce texte qui dynamite plus d'un demi siècle de gestion paritaire de la Fonction publique et livre les personnels entièrement dans les mains de leur chef direct sans aucun contrôle.

La FSU a dores et déjà demandé au gouvernement de revenir sur ses intentions et de faire de nouvelles propositions.



Calendrier prévisionnel des PERMUTATIONS Informatisées - 2019-2020

- 14 novembre 2019: Parution des notes de service au BO
- du 19 novembre au 9 décembre 2019 : Saisie des vœux sur IPROF (SIAM)
- du 10 au 18 décembre : Confirmation de la participation et envoi des pièces justificatives à l'IA
- Demandes tardives pour rapprochement de conjoint; annulation de demande; modifications de situation familiale : jusqu'au 21 janvier dernier délai (à confirmer pour la date)
- Affichage des barèmes dans SIAM : le 22 janvier.
- Rectification possible des barèmes dans les IA si erreurs ou modifs: jusqu'au 5 février
- Résultats prévus : le 2 mars 2020

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter !

COPIE de vos demandes et PJ au SNUipp-FSU pour suivi et vérification des éléments du barème



Carte scolaire : les opérations d'ouverture et de fermeture de classes officiellement reportées après les élections municipales...



Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé - Rentrée 2020

- ▶ Cela concerne 3 types de demandes possibles :
- ▶ demandes de PRIORITES médicales pour le Mouvement (avant le 26 JANVIER)
- ▶ demandes d'allègements de service (avant le 26 JANVIER) ;
- ▶ demandes d'aménagement du poste de travail (avant le 29 MARS)

COPIES au SNUipp-FSU; n'hésitez pas pour toute question !

Les INFOS :ici



Postes adaptés de courte durée ou de longue durée pour la rentrée scolaire 2020

Demandes avant le 6 DECEMBRE 2019

- ▶ N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !
- ▶ **COPIES au SNUipp-FSU pour suivi !**

La circulaire et les infos du SNUipp-FSU : [ici](#)



Indemnisation postes fractionnés éloignés: encore du nouveau

La liste des collègues ayant droit a été élaborée par les services de l'IA comme convenu.

Cependant les intéressé-es ont reçu un mail de l'IA leur demandant de retourner AVANT le 12 NOVEMBRE leur emploi du temps visé par l'IEN de circonscription de l'affectation principale.

Et ce pour paiement des frais de déplacements depuis la rentrée

A FAIRE par mail à : fc1edegre06@ac-nice.fr

A noter: quand il y a une alternance d'école sur un ou plusieurs jours (1 sur 2 ou 1 sur 3), il faut indiquer les dates précises sur chaque école.

C'est seulement à compter du 1er janvier 2020 que la saisie des frais de déplacements devra être effectuée par les collègues eux mêmes sur l'application DT-Chorus. Une fiche de procédure leur sera transmise en décembre.

Tout est [ici](#)



Evaluations CP-CE1 : un moment historique ?

Par Paul Devin Syndicaliste FSU, inspecteur de l'Education nationale, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des inspecteurs (IEN et IA-IPR).

Pour justifier sa politique en matière de lecture, Jean-Michel Blanquer vante les résultats des évaluations CP-CE1 en tentant de faire passer le progrès technique ponctuel d'une compétence pour un progrès de justice sociale... et cela au prix d'un renoncement à l'enjeu essentiel du savoir-lire : développer l'ensemble des compétences nécessaires pour s'approprier la culture de l'écrit.

Les résultats des évaluations nationales CP-CE1 à peine connus, le ministre affirme déjà que « *nous vivons un moment historique pour l'école* » puisque les résultats de ces évaluations affirment, nous dit-il, que « *le niveau des élèves remonte* ».

Se confirme donc que ces évaluations sont loin d'être considérées essentiellement comme des outils pour l'enseignant, contrairement à ce qui est régulièrement répété... Elles constituent clairement un vecteur de la communication ministérielle.

[Lire la suite](#)



[Guide orange CP & Rapport Villani : les analyses critiques du SNUipp-FSU](#)

[Des ressources critiques pour résister pour injonctions !](#)

Décryptage par le SNUipp-FSU du guide orange CP : [ici](#)

Décryptage par le SNUipp-FSU du rapport Villani : [ici](#)



Observatoire du métier enseignant créé par le SNUipp-FSU !

Empêchements de bien faire notre métier, dans la classe et dans l'école, les doutes et questionnements se multiplient.

Manuels, méthodes, guides... Prescriptions, injonctions, pressions, multiplication des tâches, réussites... témoignez !

Partagez vos expériences, désaccords, réflexions ou actions de résistance.

Défendons ensemble notre métier.

Le SNUipp-FSU, aux côtés de celles et ceux qui portent la réussite scolaire au quotidien, donne la parole à la profession. L'Observatoire du métier enseignant permet de mettre en mots notre expertise professionnelle, sa remise en cause, les empêchements, les doutes, les réussites...

Des témoignages qui permettront au SNUipp-FSU de nourrir le débat public et ses revendications pour garantir bien-être, sécurité au travail et développement professionnel des enseignantes et enseignants au service de l'ensemble des élèves.

Parce qu'améliorer les conditions d'exercice du métier enseignant permet d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, il est essentiel de libérer la parole et d'afficher ce qui se vit réellement dans les écoles tous les jours.

L'observatoire est ici



Des questions pour la direction

Le vif émoi suscité par le suicide de Christine Renon, les mobilisations de la profession et les interpellations du SNUipp-FSU ont obligé le ministre de l'Éducation nationale à boussuler son agenda social pour ouvrir des discussions sur les conditions de travail des directrices et directeurs d'école.

Le ministère a décidé de lancer un questionnaire à destination des 45 000 directrices et directeurs. Ses grandes lignes ont été présentées aux organisations syndicales lors d'une réunion au ministère le 18 octobre dernier.

Le questionnaire

Anonymé, il sera composé de 30 à 50 items, et envoyé aux directrices et directeurs d'école dès ce retour des vacances d'automne. Il devrait porter sur trois thématiques :

- Une description de l'école et de son contexte
- Des questions qualitatives sur le métier : gestion du temps, respect, écoute, considération, interactions avec les partenaires, autonomie d'action et autorité décisionnelle
- Des commentaires libres autour de trois questions : Comment envisagez-vous votre fonction de direction ? Quels seraient vos besoins pour améliorer le quotidien ? Quelle question a été oubliée ?

Le ministère prévoit un retour de ce questionnaire aux directrices et directeurs, ainsi qu'aux organisations syndicales avant les vacances de Noël. Il s'est aussi engagé à ouvrir des concertations plus larges sur la direction et le fonctionnement d'école dans les semaines à venir.

Pour le SNUipp-FSU, le temps n'est plus à tergiverser.

Les préoccupations actuelles des directeurs et directrices sont connues tout comme celles des adjoints et adjointes.

C'est la raison pour laquelle ont été remises au ministre 15 mesures urgentes à prendre lors d'une précédente rencontre avec les secrétaires généraux du SNUipp-FSU.

D'autres doivent aussi être mises en discussion car indispensables pour que chacune et chacun puissent remplir ses missions essentielles : aide à la direction et au fonctionnement de l'école, augmentation des décharges, rémunérations, formation initiale et continue.



AESH : mobilisation le 20 novembre

Malgré les annonces gouvernementales, la situation des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap continue de se dégrader : temps incomplets suivis, non renouvellements, salaires non versés, besoin de formation et de statut pérenne. L'ensemble des revendications sera porté le 20 novembre pour que la situation s'améliore, enfin.

Lire la suite



CALENDRIER / A retenir

NOVEMBRE

Jeudi 7: CTA

Vendredi 8: Conseil de formation continue

Jeudi 14 et Vendredi 15: Congrès FSU 06

Mercredi 20 - 9 h: Réunion SNUipp-FSU

"Ecole inclusive": ERH, Psychologues, Ulis école (au local du SNUipp-FSU)

Vendredi 22 – 13h30: Réunion SNUipp-FSU

formatrices/formateurs (PEMF, CP) – au local du SNUipp

Mercredi 27 - 9 h : Réunion SNUipp-FSU spéciale REP/REP +

- au local du SNUipp



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

